



Impressum

Textes

Conseil de direction

Photographies

Pierre Nydegger

François de Vargas

Xavier Perret

Graphisme

tilt - communication visuelle

Bienvenue au Gymnase de Morges

C'est avec une grande joie que les enseignantes et enseignants, le personnel administratif et technique, ainsi que la direction du gymnase de Morges, vous accueillent sur le site de Marcelin qui regroupe trois écoles : le Centre Professionnel d'Enseignement, l'Ecole d'Agriculture et de Viticulture et le Gymnase.

Vous faites désormais partie d'une communauté de plus de 1200 élèves, accompagnée chaque jour par 160 personnes investies et passionnées par leur mission. Leur engagement vise un objectif commun : vous offrir un cadre de formation exigeant, stimulant et bienveillant, dans lequel vous pourrez grandir, apprendre et vous épanouir.

Le gymnase est un lieu où l'on acquiert des connaissances, bien sûr, mais aussi des compétences essentielles pour la suite de votre parcours : autonomie, esprit critique, créativité, capacité à collaborer et à s'adapter. C'est un espace de travail, d'exploration et de découverte, où l'on vous encourage à poser des questions, à faire des choix, à prendre des initiatives.

Tout au long de votre parcours au Gymnase, vous aurez la possibilité de prendre part à une multitude d'activités qui enrichiront votre expérience : projets artistiques, ateliers d'écriture ou de théâtre, concerts, expositions, concours, rencontres littéraires, projets linguistiques, voyages d'études, événements sportifs, et bien plus encore. Ces moments, souvent inoubliables, vous permettront de découvrir de nouvelles passions, de vous dépasser, de faire des rencontres marquantes et de tisser des liens forts avec d'autres élèves.

Ce parcours, c'est vous qui en définirez les contours. À travers vos choix de cours, votre engagement, vos projets, vous donnerez une teinte unique à votre passage au gymnase. Vous serez accompagné-e dans cette construction, mais c'est votre curiosité, votre implication et votre envie d'apprendre qui en feront la richesse.

Dans cette brochure, vous trouverez toutes les informations utiles pour mieux comprendre l'organisation des études gymnasiales, les ressources mises à votre disposition et la vie au sein de l'établissement. Nous espérons qu'elle vous donnera envie d'entrer pleinement dans cette nouvelle étape de votre vie.

Nous vous souhaitons une très belle année !

Anne Stettler,
directrice

Table des matières

Administration **7**

Conseil de direction	9
Secrétariat	9

Corps enseignant **11**

Enseignantes et enseignants	12
Cheffes et chefs de file	27
Conseillères et conseillers aux études	28

Formation **31**

Filières	32
Conditions de promotion	35
Cours facultatifs	36
Changements de choix	37
Mesures de compensation	39
Mesures d'encouragement pour sportifs d'élite et artistes	39

Règlement interne **41**

Chapitre I - Dispositions générales	42
Chapitre II - Comportement	42
Chapitre III - Fréquentation des cours	43
Chapitre IV - Participation des élèves à la vie de l'établissement	45
Chapitre V - Tabac, alcool et stupéfiants	46
Chapitre VI - Usage du site	46
Chapitre VII - Dispositions finales	47

Vie au gymnase **49**

S'investir au gymnase	51
Activités artistiques	52
Activités sportives	54
Échanges et voyages	56
Un gymnase durable	57
Informations et affichage	58

Ressources **61**

Bibliothèque	62
Service de santé	63
Service de psychologie scolaire	64
Service d'orientation scolaire et professionnelle	65
Service d'aumônerie	65
Service de médiation	65
Service de travail social	67
Méthode de la préoccupation partagée	67

Infrastructures **69**

Bâtiments	70
Lieux de restauration	72
Boxes à musique	73
Informatique	73
Parking	73

Informations pratiques **75**

Finances	76
Assurances	76
Responsabilités	77
Horaire	78
Calendrier	79
Liens utiles	80
Plan du site	81





Administration

Conseil de direction

Secrétariat



Derrière, de gauche à droite: Mme Audrey ANTONIETTI, Mme Barbara ZOBRIST,
Mme Anne STETTLER, M. Olivier KNECHCIAK, Mme Anne-Claire DHAUD, M. Xavier PERRET
Devant: Mme Sandy JOANNET



De gauche à droite : Mme Marinette BEZENÇON, M. Tomás JERONIMO FERREIRA
Mme Sandra STAUFFER, Mme Laure MELCHIORRE, Mme Alexia CALDERINI.

Direction et secrétariat

Conseil de direction

Directrice
Mme Anne STETTLER
anne.stettler@vd.ch

Doyennes et doyens
Mme Audrey ANTONIETTI
École de Culture Générale
audrey.antonietti@vd.ch

M. Olivier KNECHCIAK
École de Commerce
olivier.knechciak@vd.ch

Mme Anne-Claire DHAUD
École de Maturité (2^e)
anne-claire.dhaud@vd.ch

Mme Sandy JOANNET
École de Maturité (3^e)
sandy.joannet@vd.ch

M. Xavier PERRET
École de Maturité (1^e)
xavier.perret@vd.ch

Mme Barbara ZOBRIST
Maturités spécialisées
barbara.zobrist@vd.ch

Les membres de la direction reçoivent sur rendez-vous.

Secrétariat

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30.

Secrétaires

Mme Marinette BEZENÇON
Mme Alexia CALDERINI
Mme Laure MELCHIORRE
Mme Sandra STAUFFER
M. Tomás JERONIMO FERREIRA

Stagiaire MP

Mme Lydia MEYLAN

Gymnase de Morges
Avenue de Marcelin 33
1110 Morges
021 316 04 20 / gymnase.morges@vd.ch



2

Corps enseignant

Enseignantes et enseignants

Cheffes et chefs de file

Conseillères et conseillers
aux études

Enseignantes et enseignants

Les enseignant·e·s reçoivent sur rendez-vous.

AELLIG Grégoire
gregoire.aellig@eduvaud.ch *AgG*
Bureautique, Informatique

AGUET Joëlle
joelle.aguet@eduvaud.ch *AtJ*
Éducation physique, Psychologie

AMIGUET Jérôme
jerome.amiguette@eduvaud.ch *AmJ*
Informatique

ANDEREGG Alexandra
alexandra.anderegg@eduvaud.ch *AgA*
Histoire

ANTHAMATTEN Jennifer
jennifer.anthamatten@eduvaud.ch *AnJ*
Physique et Informatique

ANTONIELLO Fabio
fabio.antonello@eduvaud.ch *AoF*
Musique

ANTONIETTI Audrey
audrey.antonietti@eduvaud.ch *AiA*
Chimie

BAENI-LOPEZ Yolande
yolande.baenilopez@eduvaud.ch *BiY*
Anglais

BAUMGARTNER Gabriel
gabriel.baumgartner@eduvaud.ch *BrG*
Physique

BAUMGÄRTNER Michaela michaela.baumgaertner@eduvaud.ch Mathématiques	<i>BaM</i>
BELLI Alessia alessia.belli@eduvaud.ch Histoire	<i>BiA</i>
BERNA Patricio patricio.berna@eduvaud.ch Anglais	<i>BaP</i>
BESWICK Oliver oliver.beswick@eduvaud.ch Chimie	<i>BkO</i>
BETTENS Yves yves.bettens@eduvaud.ch Économie et Droit	<i>BsY</i>
BINNERT Christophe christophe.binnert@eduvaud.ch Biologie	<i>BtC</i>
BONNER Timothy timothy.bonner@eduvaud.ch Anglais	<i>BrT</i>
BOPP Matthieu matthieu.bopp@eduvaud.ch Physique	<i>BpM</i>
BORTER Nathalie nathalie.borter@eduvaud.ch Allemand	<i>BrN</i>

BOSON Vèrène verene.boson@eduvaud.ch Économie et Droit	<i>BnV</i>
BOUDRY Julia julia.boudry@eduvaud.ch Anglais	<i>BoJ</i>
BRASEY André andre.brasey@eduvaud.ch Français, Philosophie	<i>ByA</i>
BUCCINO DOS SANTOS Irène irene.buccino@eduvaud.ch Anglais, Italien	<i>BoI</i>
BURRI Yannick yannick.burri@eduvaud.ch Français	<i>BuY</i>
CANEDO Anne anne.canedo@eduvaud.ch Anglais	<i>CaA</i>
CANNIZZARO Enrica enrica.cannizzaro@eduvaud.ch Biologie	<i>CoE</i>
CAPT Romain romain.capt@eduvaud.ch Biologie	<i>CtR</i>
CEPPI Maria maria.ceppi@eduvaud.ch Anglais, Italien	<i>CiM</i>
CHABERLOT Frédéric frederic.chaberlot@eduvaud.ch Physique	<i>CtF</i>

CHAMOT Stéphane stephane.chamot@eduvaud.ch Physique	<i>CtS</i>
COLLÉ Jonathan jonathan.colle@eduvaud.ch Anglais	<i>CeJ</i>
COMTÉ Alain alain.comte@eduvaud.ch Mathématiques	<i>CeA</i>
COQ Etienne etienne.coq@eduvaud.ch Français, Philosophie	<i>CqE</i>
CORAJOURD JESPERSEN Carine carine.corajourd@eduvaud.ch Français	<i>CdC</i>
CRISINEL Jean-François jeanfrancois.crisinel@eduvaud.ch Mathématiques	<i>ClJ</i>
CURIE Thomas thomas.curie@eduvaud.ch Biologie	<i>CeT</i>
CURRAT Christian christian.currat@eduvaud.ch Économie et Droit	<i>CtC</i>
DAENZER Thierry thierry.daenzer@eduvaud.ch Musique	<i>DrT</i>
DAYEN Frank frank.dayen@eduvaud.ch Français, Sociologie des médias	<i>DnF</i>

DE VARGAS François francois.devargas@eduvaud.ch Philosophie, Psychologie	<i>VsF</i>
DELESSERT Christian christian.delessert@eduvaud.ch Biologie	<i>DtC</i>
DELLEY Stephane stephane.delley@eduvaud.ch Éducation physique, Psychologie	<i>DyS</i>
DEVECCHI-SCHWITZER Marie-Madeleine mariemadeleine.devecchi@eduvaud.ch Allemand	<i>DiM</i>
DHAUD Anne-Claire anneclaire.dhaud@eduvaud.ch Français, Histoire de l'art	<i>DdA</i>
DUBOIS Danielle danielle.duboisparatte@eduvaud.ch Mathématiques	<i>DsD</i>
DUCRET Michel michel.ducret@eduvaud.ch Économie et Droit, Informatique de gestion	<i>DtM</i>
DUNAND Elizabeth elizabeth.dunand@eduvaud.ch Anglais	<i>DdE</i>
DUPERTUIS Michel-Stéphane michelstephane.dupertuis@eduvaud.ch Mathématiques	<i>DuM</i>
DUTOIT Thierry thierry.dutoit@eduvaud.ch Anglais, Éducation physique	<i>DtT</i>

EHRENFREUND Yaël Catherine yael.ehrenfreund@eduvaud.ch Français	<i>EdY</i>
ENGELBERGER Carole carole.engelberger@eduvaud.ch Mathématiques	<i>ErC</i>
ERNI Dominik dominik.erni@eduvaud.ch Allemand	<i>EiD</i>
FAVRE Jérôme jerome.favre@eduvaud.ch Français, Philosophie	<i>FeJ</i>
FOURNIER Kevin kevin.fournier@eduvaud.ch Mathématiques	<i>FrK</i>
FRIES Katja katja.fries@eduvaud.ch Allemand	<i>FsK</i>
FROSSARD Marc marc.frossard@eduvaud.ch Éducation physique	<i>FdM</i>
GAROFALO Romina romina.garofalo@eduvaud.ch Anglais, Italien	<i>GoR</i>
GLANNAZ Christian christian.glannaz@eduvaud.ch Éducation physique, Géographie	<i>GzC</i>
GONZALEZ Joël joel.gonzalez@eduvaud.ch Français	<i>GzJ</i>

GRABER Yoachim yoachi.graber@eduvaud.ch Philosophie, éducation physique	<i>GrY</i>
HIRSCHI Carine carine.hirschi@eduvaud.ch Allemand	<i>HiC</i>
HOYOIS Laure laure.hoyois@eduvaud.ch Anglais, Espagnol	<i>HsL</i>
HUGUENIN Jean-Christophe jeanchristophe.huguenin@eduvaud.ch Arts visuels	<i>HnJ</i>
JAUNIN Frédéric frederic.jaunin@eduvaud.ch Histoire	<i>JnF</i>
JOANNET Sandy sandy.joannet@eduvaud.ch Allemand	<i>JtS</i>
JORDAN Helen helen.jordan@eduvaud.ch Allemand, Géographie	<i>JnH</i>
JUNOD Samuel samuel.junod@eduvaud.ch Français, Latin	<i>JdS</i>
KNECHCIAK Olivier olivier.knechciak@eduvaud.ch Anglais	<i>KkO</i>
KUDER Susanne susanne.kuder@eduvaud.ch Allemand	<i>KrS</i>

L'HOSTE Louis-Philippe
louisphilippe.lhoste@eduvaud.ch *LeL*
Histoire, Sociologie

LANTHEMANN Nicolas
nicolas.lanthemann@eduvaud.ch *LnN*
Éducation physique, Géographie

LE BERRE Eric
eric.leberre@eduvaud.ch *LeE*
Culture antique, Histoire

LE GOUILL Eric
eric.legouill@eduvaud.ch *LIE*
Chimie

LOPEZ KNUPFER Rodrigo
rodrigo.lopez@eduvaud.ch *LzR*
Histoire

LORINI Sandro
sandro.lorini@eduvaud.ch *LiS*
Mathématiques

LÜSCHER Tim
tim.luscher@eduvaud.ch *LrT*
Géographie

LÜSSI Ronald
ronald.lussi@eduvaud.ch *LiR*
Allemand, Histoire

MACCHI Alain
alain.macchi@eduvaud.ch *MiA*
Mathématiques

MACH Christine
christine.mach1@eduvaud.ch *MhC*
Anglais

MARMILLOD Anne anne.marmillod@eduvaud.ch Mathématiques	<i>MaA</i>
MARTIN Stéphane stephane.martin@eduvaud.ch Français, Histoire de l'art	<i>MnS</i>
MATEESCU Paul paul.mateescu@eduvaud.ch Économie et Droit	<i>MaP</i>
MEYSTRE Maude maude.meystre@eduvaud.ch Chimie	<i>MeM</i>
MIGLIOLI Andrea andrea.miglioli@eduvaud.ch Anglais	<i>MgO</i>
MONGODI Cesare cesare.mongodi@eduvaud.ch Communication, Français, Italien	<i>MiC</i>
MOSHER-ARAYA Amy amy.mosheraraya@eduvaud.ch Anglais	<i>MoA</i>
MONTORO Vanessa vanessa.montoro@eduvaud.ch Français, Italien	<i>MoV</i>
MÜLLER Virginie virginie.muller@eduvaud.ch Allemand	<i>MrV</i>
NOËL Nicolas nicolas.noel@eduvaud.ch Géographie	<i>NIN</i>

NYDEGGER Pierre pierre.nydegger@eduvaud.ch Arts visuels	<i>NrP</i>
OMEDAS Célia celia.omedas@eduvaud.ch Espagnol	<i>OsC</i>
PACCAUD Stéphane stephane.paccaud@eduvaud.ch Français	<i>PdS</i>
PAHUD Michel michel.pahud@eduvaud.ch Français, Histoire	<i>PdM</i>
PAPOTTO Marc marc.papotto@eduvaud.ch Mathématiques	<i>PpM</i>
PAQUIER Yannis yannis.paquier@eduvaud.ch Mathématiques	<i>PrY</i>
PÉREZ SUÁREZ Ricardo ricardo.perez@eduvaud.ch Physique	<i>PzR</i>
PERRET Xavier xavier.perret@eduvaud.ch Éducation physique	<i>PtX</i>
PIDOUX Pauline pauline.pidoux@eduvaud.ch Français	<i>PxP</i>
PONT Jonas jonas.pont@eduvaud.ch Français	<i>PtJ</i>

PORCHET Olivia olivia.porchet@eduvaud.ch Anglais	<i>PtO</i>
PORETTI Didier didier.poretti@eduvaud.ch Économie et Droit, Éducation physique	<i>PiD</i>
QUARTACCI NGUYEN Mai mai.quartacci@eduvaud.ch Économie et Droit, Informatique de gestion	<i>QiM</i>
RACINE Sibylle sibylle.racine@eduvaud.ch Economie et Droit, Bureautique, Informatique	<i>ReS</i>
RAJABI Jamshid jamshid.rajabi@eduvaud.ch Chimie	<i>RiJ</i>
RANDIN Olivier olivier.randin@eduvaud.ch Géographie	<i>RnO</i>
RENAUD Yves yves.renaud@eduvaud.ch Français	<i>RdY</i>
RENAUD LUSCIETI Barbara barbara.renaud@eduvaud.ch Allemand	<i>RdB</i>
RESTORI Inès ines.restori@eduvaud.ch Mathématiques	<i>Ril</i>
ROCHAT Denis denis.rochat@eduvaud.ch Bureautique, Informatique	<i>RtD</i>

ROCHAT Philippe philippe.rochat@eduvaud.ch Bureautique, Informatique	<i>RtP</i>
SALERNO Gabriel gabriel.salerno@eduvaud.ch Géographie	<i>SoG</i>
SANTORO Sandro sandro.santoro@eduvaud.ch Théâtre	<i>SoS</i>
SAUDAN Christophe christophe.saudan@eduvaud.ch Chimie	<i>SaC</i>
SAUGY Jérémie jeremie.saugy@eduvaud.ch Musique	<i>SgJ</i>
SCHAUT Karin karin.schaut@eduvaud.ch Économie et Droit, Informatique de gestion	<i>StK</i>
SCHENK Timmy timmy.schenk@eduvaud.ch Musique	<i>SkT</i>
SCHIFFMANN Thierry thierry.schiffmann@eduvaud.ch Français	<i>SnT</i>
SCHOENI Céline celine.schoeni@eduvaud.ch Histoire	<i>ScC</i>
SCHREUDER Peter peter.schreuder@eduvaud.ch Arts visuels	<i>SrP</i>

SCHULTHESS Johan johan.schulthess@eduvaud.ch Mathématiques	<i>SsJ</i>
SCHULZ Marcella marcella.schulz@eduvaud.ch Allemand	<i>SzM</i>
SCHWAB Yvan yvan.schwab@eduvaud.ch Histoire de l'art, Relations et communication	<i>SbY</i>
SCHWYN Catherine catherine.schwyn@eduvaud.ch Psychologie	<i>SyC</i>
SEQUEIRA Jean-Luc jeanluc.sequeira@eduvaud.ch Biologie	<i>SaJ</i>
STAMPFLI Anaïs anaïs.stampfli@eduvaud.ch Français	<i>StA</i>
STAUBER Frédéric frederic.stauber@eduvaud.ch Mathématiques	<i>SrF</i>
STEINER Véronique veronique.steiner@eduvaud.ch Chimie	<i>SrV</i>
SUBILIA David david.subilia@eduvaud.ch Géographie, Bureautique	<i>SaD</i>
SURCHAT Béatrice beatrice.surchat@eduvaud.ch Philosophie, Histoire et sciences des religions	<i>StB</i>

TAMBURELLO Katia katia.tamburello@eduvaud.ch Italien	<i>ToK</i>
TARIC Fabienne fabienne.taric@eduvaud.ch Histoire, Culture antique	<i>TcF</i>
THÉLIN Léonore leonore.thelin@eduvaud.ch Arts visuels	<i>TnE</i>
TUETA Pablo pablo.tueta@eduvaud.ch Physique	<i>TaP</i>
VALENTINO Emilio emilio.valentino@eduvaud.ch Biologie	<i>VoE</i>
VAN DER POEL Kyril kyril.vanderpoel@eduvaud.ch Français	<i>PIK</i>
VÖLLMIN Jeremy jeremy.vollmin@eduvaud.ch Mathématiques	<i>VnJ</i>
VOSER CHARDONNENS Sabine sabine.voser@eduvaud.ch Allemand	<i>VrS</i>
WATSON Elizabeth elizabeth.watson@eduvaud.ch Anglais	<i>WnE</i>
WETTSTEIN VISINAND Anne anne.wettstein@eduvaud.ch Français	<i>WnA</i>

ZEGGANI Driss
driss.zeggani@eduvaud.ch *ZiD*
Bureautique, Informatique

ZILLWEGER Chris
chris.zillweger@eduvaud.ch *ZrC*
Économie et Droit

ZIMMERMANN Thomas
thomas.zimmermann@eduvaud.ch *ZnT*
Allemand

ZOBRIST Barbara
barbara.zobrist@eduvaud.ch *ZtB*
Psychologie



Cheffes et chefs de file

Allemand	Mme Barbara RENAUD LUSCIETI
Anglais	M. Patricio BERNA
Arts visuels	M. Jean-Christophe HUGUENIN
Biologie	M. Christophe BINNERT
Bureautique	M. Yves BETTENS
Chimie	Mme Véronique STEINER
Culture antique	M. Éric LE BERRE
Économie et droit	M. Didier PORETTI
Éducation physique	M. Stephane DELLEY
Espagnol	Mme Célia OMEDAS
Français	M. Samuel JUNOD
Géographie	Mme Helen JORDAN
Histoire	M. Michel PAHUD
Histoire de l'art	M. Yvan SCHWAB
Histoire et sciences des religions	Mme Béatrice SURCHAT
Informatique	M. Philippe ROCHAT
Informatique de gestion	Mme Karin SCHAUT
Italien	Mme Romina GAROFALO
Latin	M. Samuel JUNOD
Mathématiques	M. Yannis PAQUIER
Musique	M. Thierry DAENZER
Philosophie	M. Étienne COQ
Physique	M. Stéphane CHAMOT
	M. Pablo TUETA
Psychologie	Mme Barbara ZOBRIST
Sociologie	M. Yvan SCHWAB

Conseillères et conseillers aux études

Le·la conseiller·ère aux études est, en première instance, l'interlocuteur·rice des élèves et des parents.

	Classes	Conseiller·ère·s aux études
École de Culture Générale	1C1	M. Kevin FOURNIER
	1C2	Mme Nathalie BORTER
	1C3	M. Éric LE GOUILL
	1C4	M. Thierry SCHIFFMANN
	2CCI1	Mme Anaïs STAMPFLI
	2CPAD2	M. Yannis PAQUIER
	2CS3	Mme Laure HOYOIS
	2CTS4	M. Patricio BERNA
	3CTS1	M. Louis-Philippe L'HOSTE
	3CP2	Mme Barbara ZOBRIST
	3CS3	M. Stéphane PACCAUD
	3CADCI4	Mme Anne WETTSTEIN VISINAND
	École de Commerce	1EC1
1EC2		M. Chris ZILLWEGER
2EC1		Mme Sabine VOSER CHARDONNENS
2EC2		Mme Vèrène BOSON
3EC1		M. Didier PORETTI
École de Maturité	1M01	Mme Fabienne TARIC
	1M02	M. Frank DAYEN
	1M03	M. Jonathan COLLÉ
	1M04	Mme Virginie MÜLLER
	1M05	M. Timothy BONNER
	1M06	M. Michel PAHUD
	1M07	M. Stéphane MARTIN

1M08	M. Yvan SCHWAB
1M09	Mme Inès RESTORI
1M10	Mme Carole ENGELBERGER
1M11	M. Etienne COQ
1M12	M. Alain COMTÉ
1M13	M. Yves BETTENS
2M01	M. Emilio VALENTINO
2M02	Mme Maude MEYSTRE
2M03	M. Joël GONZALEZ
2M05	M. Stéphane CHAMOT
2M06	Mme Danielle DUBOIS
2M07	Mme Yaël EHRENFREUND
2M08	Mme Julia BOUDRY
2M09	M. Frédéric JAUNIN
2M10	Mme Fabienne TARIC
2M11	Mme Alexandra ANDEREGG
2M12	M. Marc PAPOTTO
2M13	M. Christian CURRAT
2M14	M. Eric LE BERRE
3M01	M. Eric LE GOUILL
3M02	M. Jonas PONT
3M03	Mme Elizabeth WATSON
3M04	M. Jean-François CRISINEL
3M05	M. Pablo TUETA
3M06	M. Jeremy VÖLLMIN
3M09	M. Jérôme FAVRE
3M10	M. Tim LÜSCHER
3M11	M. Samuel JUNOD
3M12	Mme Barbara RENAUD LUSCIETI
3M13	Mme Anne MARMILLOD
3M14	M. Johan SCHULTHESS



3

Formation

Filières

Conditions de promotion

Cours facultatifs

Changements de choix

Mesures de compensation

Mesures d'encouragement
pour sportifs d'élite et artistes

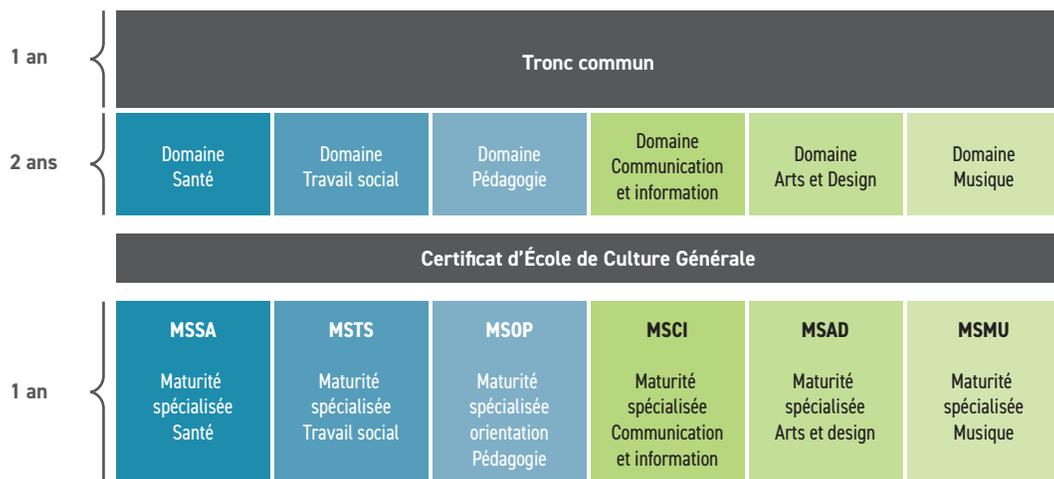
Filières

École de Culture Générale

L'École de Culture Générale prépare à l'obtention, en trois ans, d'un certificat d'École de Culture Générale et, moyennant une année supplémentaire, d'un certificat de maturité spécialisée dans l'un des domaines professionnels suivants: santé, travail social, pédagogie, communication et information, arts et design, musique.

Le choix du domaine professionnel intervient dès la deuxième année, après une première année en tronc commun.

Tous les élèves doivent réaliser un stage pratique de deux semaines en deuxième année en lien avec le domaine professionnel suivi, ainsi qu'un travail personnel entre la deuxième et la troisième année.



Des renseignements complémentaires se trouvent sur le site de l'État de Vaud :



Le certificat ECG ouvre les portes de quelques Écoles supérieures du même domaine que le domaine professionnel suivi.

Complété par une maturité spécialisée, ce titre donne accès à la procédure d'admission des Hautes Écoles Spécialisées (HES), dans le domaine professionnel suivi, et à la Haute École Pédagogique (Bachelor enseignement primaire).

De plus amples informations sont transmises au début de la troisième année par Madame Barbara ZOBRIST, doyenne répondante des maturités spécialisées.

École de Commerce

Des renseignements complémentaires se trouvent sur le site de l'État de Vaud:



L'École de Commerce permet d'obtenir une maturité professionnelle (MP) orientation Économie et services, type «Économie» ainsi qu'un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC). Elle consiste en trois ans d'études en école et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1). L'enseignement comprend des branches MP, des branches CFC, ainsi que des branches de culture générale supplémentaires en complément au CFC.

Les deux titres obtenus permettent d'exercer une activité professionnelle dans le domaine commercial, ou d'accéder aux Hautes Écoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration.

École de Maturité

Des renseignements complémentaires se trouvent sur le site de l'État de Vaud:



L'École de Maturité prépare à l'obtention du baccalauréat vaudois et du certificat de maturité gymnasiale, lesquels donnent accès aux Universités suisses et aux Écoles polytechniques.

Le programme de maturité est constitué d'un socle de base de disciplines, d'une option spécifique et d'une option complémentaire (distincte de l'option spécifique) au choix de l'élève.

Choisie dès la première année, l'option spécifique donne une orientation particulière au profil de l'élève. Les dix options spécifiques à choix sont: arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien, latin, musique, philosophie et psychologie, physique et applications des mathématiques.

L'option complémentaire, proposée en troisième année seulement, permet, soit de renforcer le profil de l'élève, soit au contraire de le diversifier. Les options complémentaires sont: applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, musique, informatique, physique, sport.

Chaque élève doit en outre effectuer un travail de maturité à cheval sur les deuxième et troisième années.

Maturité à Mention Bilingue

Les élèves de l'École de Maturité peuvent s'inscrire dans le courant de la première année en Maturité à Mention Bilingue français-allemand, français-anglais ou français-italien. À l'issue de leur première année, les élèves suivent ainsi toute leur deuxième année dans un gymnase d'accueil et terminent leur cursus gymnasial dans le Canton de Vaud.

Des renseignements complémentaires se trouvent sur le site de l'État de Vaud :



La Maturité à Mention Bilingue français-allemand propose également une version courte : les élèves suivent alors les cours au sein d'un gymnase d'accueil uniquement durant 10 à 12 semaines à la fin de leur première année.

Les inscriptions sont validées à l'issue du premier semestre en fonction d'un nombre de points minimum à obtenir par les élèves intéressé-e-s.

De plus amples informations sont transmises au début de la première année par Madame Sandy JOANNET, doyenne répondante de la Maturité à Mention Bilingue.



Conditions de promotion

École de Culture Générale (ECG)					
	1 ^{re} année	2 ^e année		3 ^e année	
Total minimum de points exigé	36	Santé	44	Santé	48
		Pédagogie	44	Pédagogie	44
		Communication et information	44	Communication et information	48
		Travail Social	40	Travail Social	44
		Arts et Design	40	Arts et Design	44
		Musique	40	Musique	44
Somme maximale des écarts à 4 des moyennes insuffisantes	2	2		2	
Nombre maximal de moyennes insuffisantes (<4)	3	3		3	
Total minimum examens	-	-		38,5 (35 pour CI)	
École de Commerce (EC) (Promotion semestrielle)					
	1 ^{re} année	2 ^e année		3 ^e année	
Moyenne générale exigée en MP et au total des branches	≥ 4,0	≥ 4,0		≥ 4,0	
Somme maximale des écarts à 4 des notes insuffisantes en MP	2	2		2	
Nombre maximal de notes insuffisantes (<4) en MP	2	2		2	
École de Maturité (EM)					
	1 ^{re} année	2 ^e année		3 ^e année	
Total minimum de points exigé	44	48		56 <i>(après double compensation)*</i>	
Total minimum de points exigé dans le groupe Français + (L2+L3)/2 + Maths + OS	16	16		-	
Nombre maximal de moyennes insuffisantes (<4)	4	4		4	
Total minimum examens	-	-		38,5	

* Le total se calcule en additionnant les notes, puis en retranchant la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes.

Des passages sont possibles entre les différentes Écoles. Le corps enseignant et les membres de la direction fournissent les renseignements nécessaires le cas échéant.

En cas d'échec

En principe, un élève qui n'obtient pas un bulletin annuel suffisant, et qui a le droit de redoubler, refait son année.

Si un élève en échec estime que ses résultats ne représentent pas ses aptitudes réelles et qu'il devrait tout de même être promu ou diplômé, il peut formuler une demande de faveur.

La conférence des maîtres est l'autorité de décision en matière de promotions, passages entre écoles et attribution des titres.

Il existe deux cas de figure distinct.

a. Cas d'échec au-delà d'un demi-point :

Une faveur peut être accordée dans ce cas seulement si des circonstances particulières ayant affecté les résultats de l'élève sont reconnues (par exemple une scolarité gravement et durablement perturbée par une absence prolongée, une arrivée récente d'un autre canton ou de l'étranger) et si la conférence des maîtres estime qu'une réussite ultérieure est probable.

b. Cas limites (échec dû à un demi-point) :

Il y a cas limite lorsque les résultats de l'élève sont très légèrement inférieurs aux exigences de promotion, de réorientation ou de certification, et qu'une majoration de 0,5 point d'une seule note permettrait de satisfaire aux conditions requises.

Dans cette situation, il n'est pas nécessaire de reconnaître des circonstances particulières : seules les chances de réussite future de l'élève sont prises en compte par la conférence des maîtres pour décider de l'octroi ou du refus de la faveur.

La procédure détaillée sera communiquée aux élèves concernés le cas échéant.

Changements de choix

Changements de choix en École de Maturité

1. Changement de choix d'inscription

- a. En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription en Langue 2, Langue 3, Option spécifique, et Option artistique ne peuvent être modifiés.
- b. Des exceptions motivées peuvent être accordées, uniquement pour des raisons pédagogiques et dans les limites des places disponibles.
- c. Les demandes éventuelles de changement doivent être adressées par courrier écrit auprès de la directrice au plus tard au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire.
- d. La décision relève de la directrice qui, au besoin, prend l'avis des enseignant·e·s concerné·e·s.
- e. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

2. Changement de niveau de mathématiques

- a. En principe, il n'y a pas de changement de niveau de mathématiques.
- b. Des exceptions motivées peuvent être accordées, uniquement pour des raisons pédagogiques et dans les limites des places disponibles. La décision relève de la directrice sur préavis de l'enseignant·e de mathématiques concerné·e ou du conseil de classe.
- c. Les demandes éventuelles doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice, et lui parvenir dans les délais indiqués ci-dessous. Au cours de la première année, le changement de niveau de mathématiques peut se faire :
 1. au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire ;
 2. dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du bulletin du premier semestre.

- d. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.
- e. Au passage de la première à la deuxième année, un changement de niveau de mathématiques peut intervenir. La demande doit parvenir à la directrice dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du bulletin annuel.
- f. Un·e élève qui échoue la troisième année peut être autorisé lors de son redoublement à passer du niveau renforcé au niveau standard.

Changements de choix
en École de Culture
Générale et en École de
Commerce

- a. En principe, le choix opéré par les élèves lors de l'inscription en Langue 2 ne peut pas être modifié, de même que le choix de l'option artistique en École de Commerce. La même règle s'applique au choix du domaine professionnel étudié dès la deuxième année de l'École de Culture Générale.
- b. Des exceptions motivées peuvent être accordées, uniquement pour des raisons pédagogiques et dans les limites des places disponibles.
- c. Les demandes éventuelles de changement doivent être adressées par courrier écrit auprès de la directrice au plus tard au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire.
- d. La décision relève de la directrice qui, au besoin, prend l'avis des enseignant·e·s concerné·e·s.
- e. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

Cours facultatifs



Outre les disciplines obligatoires figurant dans les plans d'études, le gymnase propose des cours facultatifs dont la liste se trouve sur le site du gymnase.

Leur but est de permettre aux élèves d'enrichir leurs connaissances dans des domaines ne figurant pas à leur programme d'études. Ces cours ont en principe lieu le mardi en 5^e et 6^e périodes.

Mesures de compensation



En présence de troubles spécifiques des apprentissages, des mesures de compensation des désavantages s'appliquent.

Pour obtenir ces mesures, l'élève ou ses représentants légaux présentent une demande de mesures de compensation, accompagnée d'un certificat médical ou d'un bilan récent.

La procédure cantonale détaillée est à disposition sur le site du gymnase.

Mesures d'encouragement pour sportifs d'élite et artistes



Les élèves qui pratiquent une activité sportive ou artistique à haut niveau peuvent bénéficier d'un allègement d'horaire.

Une demande écrite doit être adressée à la direction du gymnase, accompagnée du formulaire disponible sur le site de l'État de Vaud.

4

Règlement interne du gymnase de Morges

Chapitre I - Dispositions générales

Chapitre II - Comportement

Chapitre III - Fréquentation des cours

Chapitre IV - Participation des élèves
à la vie de l'établissement

Chapitre V - Tabac, alcool et stupéfiants

Chapitre VI - Usage du site

Chapitre VII - Dispositions finales

Le présent règlement vise à assurer un cadre de formation serein et marqué par les valeurs de respect et d'attention à autrui. Dans sa mission d'enseignement, le Gymnase de Morges (ci-après également désigné par: «le Gymnase») doit être un lieu de sécurité propice à l'acquisition des connaissances permettant à chacune et chacun de développer ses compétences tant intellectuelles que sociales.

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 Bases légales et généralités

- 1 L'organisation et le fonctionnement du Gymnase sont régis par la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) et le règlement des gymnases du 6 juillet 2022 (RGY).
- 2 Au sein de l'établissement gymnasial de Morges, la dénomination de conseillère ou conseiller aux études est utilisée en lieu et place de celle de maîtresse ou maître de classe au sens du RGY.

CHAPITRE II COMPORTEMENT

Art. 2 Comportement général

- 1 Dans l'ensemble du périmètre scolaire, les élèves se conduisent correctement, adoptent un comportement respectueux d'autrui, prennent soin des infrastructures, du mobilier, ainsi que du matériel pédagogique mis à leur disposition, et portent une tenue vestimentaire appropriée.
- 2 Les élèves se présentent en cours avec le matériel adéquat.

Art. 3 Responsabilités

- 1 Les élèves sont tenus d'observer les règlements en vigueur et les directives relatives aux activités de l'établissement.
- 2 L'élève ou, en cas de minorité de celle-ci ou de celui-ci, la personne le représentant légalement répond des dommages qu'elle ou il a causés intentionnellement ou par négligence, et en assume la réparation.

Art. 4 Sanctions

- 1 Le non-respect du présent règlement peut conduire au prononcé d'une sanction selon la LESS.
- 2 Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte.
- 3 Certains manquements sont sanctionnés, par palier, selon un barème communiqué aux élèves en début d'année.

CHAPITRE III FRÉQUENTATION DES COURS

Art. 5 Obligation de suivre les cours et de participer aux activités

- 1 Les élèves sont tenus de suivre tous les cours figurant à leur grille horaire et les cours facultatifs auxquels elles ou ils se sont inscrits, ainsi que de se rendre aux séances de rattrapage et de participer à toutes les activités obligatoires.
- 2 L'enseignante ou l'enseignant contrôle la présence des élèves au début de chaque leçon.
- 3 En principe, l'élève ne peut abandonner ses études sans en informer par écrit la directrice ou le directeur. Si l'élève est mineur, cette déclaration est établie par la personne le représentant légalement.

Art. 6 Ponctualité et arrivée tardive

- 1 Les élèves respectent l'horaire des cours inscrits à leur grille horaire, qui prime sur toute autre activité.
- 2 Les élèves sont tenus d'être en classe au moment de la sonnerie marquant le début de chaque cours. Ni l'éloignement du Gymnase, ni, en principe, les horaires des entreprises de transport ne sauraient justifier de dérogation à l'horaire.
- 3 En cas d'arrivée tardive, l'élève en explique le motif à l'enseignante ou l'enseignant concerné. Les arrivées tardives sans motifs reconnus valables sont suivies de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, selon un barème remis à chaque élève en début d'année scolaire.

Art. 7 Absence et justificatif

- 1 Toute absence fait l'objet d'un justificatif.
- 2 Dès son retour en classe, l'élève remet le formulaire « Demande d'excuse pour absence » à sa conseillère ou à son conseiller aux études. Le formulaire est signé par l'élève et, s'il est mineur, également par la personne le représentant légalement. La remise du formulaire « Demande d'excuse pour absence » à la conseillère ou au conseiller aux études tient lieu de justification écrite auprès d'un membre du Conseil de direction au sens du RGY.
- 3 Le défaut de remise dans les délais du formulaire « Demande d'excuse pour absence » est, en principe, assimilé à une absence sans motif reconnu valable.
- 4 Si l'absence se prolonge au-delà de trois jours consécutifs, l'élève, ou en cas de minorité de celle-ci ou de celui-ci, la personne le représentant légalement, informe des motifs de l'absence, soit

la doyenne ou le doyen de sa volée, soit sa conseillère ou son conseiller aux études. Cette information tient lieu de communication au Conseil de direction au sens du RGY.

5 En cas d'absences répétées ou d'une absence de trois jours consécutifs, un certificat médical peut être exigé par le Conseil de direction.

6 En cas de doute sur le bien-fondé d'un certificat médical, le Conseil de direction peut demander au médecin scolaire de l'établissement la vérification de celui-ci.

7 L'élève présent en classe mais n'étant pas en état de suivre une leçon d'éducation physique s'en explique, le jour même, auprès de l'enseignante ou de l'enseignant d'éducation physique concerné. Le non-respect de cette obligation est, en principe, assimilé à une absence sans motif reconnu valable.

8 Les absences sans motifs reconnus valables sont suivies de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, selon un barème communiqué aux élèves en début d'année scolaire.

Art. 8 Demande de congé

1 Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé.

2 L'élève remet le formulaire « Demande de congé » signé, avec les pièces justificatives nécessaires, au moins cinq jours à l'avance, sous réserve des cas urgents :

- à sa conseillère ou à son conseiller aux études pour les demandes de congé d'un jour qui ne précèdent ni ne suivent un jour férié ou une période de vacances, cette remise tenant lieu de remise à la directrice ou au directeur au sens du RGY ;
- à la directrice ou au directeur pour les autres demandes de congé.

3 Il n'est, en principe, pas accordé de congé immédiatement avant ou après une période de vacances ou un jour férié.

4 L'élève mineur fait contresigner le formulaire « Demande de congé » à la personne le représentant légalement.

Art. 9 Absence lors d'une épreuve

1 Dès son retour en classe suite à une absence lors d'une épreuve, l'élève remet, en complément au formulaire « Demande d'excuse pour absence » tel qu'exigé selon l'article 7 du présent règlement, le formulaire « Demande de remplacement d'une évaluation manquée » à sa conseillère ou à son conseiller aux études.

2 En cas d'absence justifiée lors d'une épreuve, l'enseignante ou

l'enseignant impose en principe une épreuve de rattrapage à l'élève. L'élève qui ne se présente pas à cette épreuve de rattrapage sans motif reconnu valable reçoit la note 1.

3 Une absence dont le motif n'est pas reconnu valable conduit, en principe, à l'attribution de la note 1 à l'épreuve annoncée et manquée.

CHAPITRE IV

PARTICIPATION DES ÉLÈVES À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Art. 10 Conseil des déléguées et délégués

1 Les élèves sont associés à la vie de l'établissement, notamment par le biais d'un Conseil des déléguées et délégués.

2 Le Conseil des déléguées et délégués est constitué d'une ou d'un délégué, par classe, de deux au maximum.

3 Chaque classe élit la ou les personnes déléguées en présence de sa conseillère ou de son conseiller aux études.

4 La personne déléguée représente sa classe au sein du Conseil des déléguées et délégués, ainsi qu'auprès du Conseil de direction. Dans ce cadre, elle est tenue de consulter ses camarades et de les informer des discussions du Conseil des déléguées et délégués.

5 Le Conseil des déléguées et délégués se réunit au moins deux fois par année.

6 Le Conseil des déléguées et délégués exerce un rôle consultatif et représente les élèves auprès du Comité des élèves.

7 Le fonctionnement et les compétences du Conseil des déléguées et délégués, ainsi que les modalités d'élection de ceux-ci sont définis dans ses statuts.

Art. 11 Comité des élèves

1 Le Comité des élèves est composé de cinq à neuf membres, désignés afin de représenter, de manière en principe proportionnelle, chacune des Écoles et chacun des degrés d'études.

2 Tout élève du Gymnase peut faire acte de candidature auprès du Comité, même si elle ou il n'est pas délégué d'une classe.

3 Les membres du Comité des élèves sont élus par le Conseil des déléguées et délégués.

4 Le Comité se réunit au moins dix fois par année scolaire.

5 Le Comité des élèves représente le Conseil des déléguées et délégués auprès du Conseil de direction, de la Conférence des maîtres et éventuellement d'autres instances. Il a pour fonction de mettre en œuvre les activités et missions qui lui sont dévolues par le Conseil des déléguées et délégués.

6 Le fonctionnement et les compétences du Comité des élèves, ainsi que les modalités d'élection de ceux-ci, sont définis dans les statuts du Conseil des déléguées et délégués.

Art. 12 Monitrice et moniteur de classe

1 Dans chaque classe, une monitrice ou un moniteur, ainsi qu'une personne suppléante, sont désignés. Il leur incombe de relever chaque matin et chaque après-midi le casier attribué à leur classe et de s'assurer que les informations sont transmises à la classe de façon systématique.

CHAPITRE V TABAC, ALCOOL ET STUPÉFIANTS

Art. 13 Tabac

1 L'usage des produits du tabac, de tout produit nicotinique, des cigarettes électroniques ou de tout autre produit comparable aux cigarettes est interdit dans tous les bâtiments du Gymnase.

2 Les personnes qui fument utilisent les cendriers placés sur le site et aux abords des accès aux bâtiments.

Art. 14 Alcool, stupéfiants et cannabidiol (CBD)

1 La consommation et la détention d'alcool, de produits stupéfiants et de CBD sont interdites dans l'ensemble du périmètre scolaire. L'élève sous l'effet d'alcool ou de produits stupéfiants n'est pas autorisé à accéder au périmètre scolaire et à fréquenter les cours.

2 Le non-respect des interdictions précitées est suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

CHAPITRE VI USAGE DU SITE

Art. 15 Respect des lieux et ordre du site

1 Les élèves veillent à laisser les abords des bâtiments et le site en état de propreté. Les élèves ne pénètrent pas dans les cultures (vergers, vignobles, plantations horticoles) et ne se livrent pas au maraudage.

2 Les établissements sis sur le site de Marcelin bénéficient d'une infrastructure permettant le tri des déchets. Les élèves en font bon usage et se conforment aux indications données.

3 L'ensemble des locaux de l'établissement est maintenu en état d'ordre et de propreté.

Art. 16 Accès et usage des locaux

- 1 L'accès au Gymnase et l'utilisation des locaux sont réservés aux seules personnes autorisées.
- 2 Durant les pauses, les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les salles de classe.
- 3 Il est interdit de s'asseoir sur les balustrades du Gymnase ou d'y déposer des objets.

Art. 17 Effets personnels

- 1 Les élèves veillent à ne laisser ni livres, ni affaires, ni valeurs personnelles dans les salles. Le Gymnase décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.
- 2 En classe, sauf autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant, l'usage des appareils électroniques personnels (téléphones portables, montres connectées, etc.) n'est pas autorisé. L'usage non autorisé des appareils peut conduire à leur confiscation, ainsi qu'au prononcé de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

CHAPITRE VII **DISPOSITIONS FINALES**

Art. 18 Adoption et entrée en vigueur

- 1 Le présent règlement a été adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase de Morges le 15 mai 2023.
- 2 Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2023.



5

Vie au gymnase

S'investir au gymnase

Activités artistiques

Activités sportives

Échanges et voyages

Un gymnase durable

Informations et affichage



S'investir au gymnase

Étudier au gymnase de Morges, c'est plus que suivre les cours au programme : c'est aussi découvrir des activités, des engagements et de nouveaux horizons ; c'est approfondir ses connaissances ou élargir la palette de ses talents et de ses compétences par le biais de diverses activités offertes par le gymnase et par ses collaborateur·rice·s.

Moniteur·rice·s de classe

Chaque classe désigne deux élèves en qualité de moniteur·rice et de moniteur·rice remplaçant·e. Ils·elles assurent la transmission d'informations diverses du gymnase à la classe en relevant quotidiennement le casier qui leur est attribué et qui est situé à l'extérieur du secrétariat.

Conseil des délégué·e·s et comité des élèves

Les élèves sont réglementairement associé·e·s à la vie du gymnase par le biais du conseil des délégués fonctionnant en tant qu'organe consultatif. Il sert d'intermédiaire entre les classes et la direction, et peut, à ce titre, transmettre des informations et émettre des vœux sur la marche de l'établissement. Il est également associé à l'organisation ou à la promotion de manifestations parascolaires, culturelles, sportives ou festives.

Follow me

Les « follow-me » sont des élèves expérimenté·e·s jouant un rôle essentiel dans l'accueil des nouveaux élèves au gymnase de Morges ; un T-shirt orange leur donne une visibilité imparable. Ils·elles réapparaissent au cours de l'année scolaire, toujours pour donner un coup de main là où le gymnase a besoin d'eux.

Activités artistiques



Chœur

Le Chœur du gymnase entraîne chaque année élèves et enseignant-e-s à la découverte de programmes musicaux variés faisant l'objet de concerts mémorables en fin d'année scolaire.

Théâtre

L'atelier-théâtre du gymnase de Morges propose à ses élèves de partir à la découverte du théâtre, du mime et du mouvement. Couronnement de leur travail: des performances théâtrales de haute volée transformant le gymnase lui-même en scène vivante.



Orchestre

Le gymnase de Morges propose également à ses élèves musicien-ne-s de faire partie de son orchestre et de découvrir un riche répertoire les amenant à participer à diverses manifestations au cours de l'année scolaire.

Scène ouverte

Au cours de l'année scolaire, le gymnase de Morges offre le vaste espace de son atrium aux élèves désireux-ses de partager leurs talents avec leurs camarades et leurs enseignant-e-s.

Exposition des arts visuels

Au mois de mai, les élèves présentent leurs créations dans le domaine des arts visuels.

Scène ouverte



Exposition des arts visuels au musée Forel



Activités sportives

L'année scolaire au gymnase de Morges est ponctuée de plusieurs activités sportives :

- La journée Effort et culture du mois de septembre, réservée aux élèves de 3^e année
- Les journées neige des élèves de 1^{re} année
- Le tournoi de volleyball de Noël
- Les CHES (Championnat des Écoles Secondaires Supérieures)

Journée Effort
et culture



Tournoi de volleyball de Noël



Quelques exemples de l'offre sportive



Journée neige

Échanges et voyages

Échanges linguistiques

Le gymnase de Morges encourage les élèves de 1^{re} année à s'engager dans un échange linguistique avec la Suisse alémanique, le Tessin, l'Allemagne ou l'Autriche.

Ces échanges, basés sur la réciprocité, sont organisés par classe, par groupe ou de manière individuelle avec d'autres établissements scolaires.

Les élèves logent dans une famille d'accueil et suivent les cours de manière régulière pendant une à deux semaines. De plus amples informations sont transmises durant la 1^{re} année de formation gymnasiale.

Voyages d'études

Partie intégrante et obligatoire du cursus gymnasial, les voyages d'études n'en constituent pas moins des moments extraordinaires pour nos étudiant-e-s. Ils ont lieu au cours de la troisième année durant la semaine précédant Pâques.



Un gymnase durable

Le gymnase de Morges est activement engagé dans la promotion de la durabilité, tant au niveau de l'enseignement et des pratiques scolaires que dans l'aménagement des infrastructures.



Encourager la réduction de nos déchets



Éduquer à la durabilité et intégrer les problématiques liées à la durabilité dans l'enseignement (cours, travaux de maturité, projets d'élèves)



Encourager la mobilité durable



Encourager une réduction de notre consommation énergétique



Encourager et promouvoir une alimentation saine et durable (collaboration avec le COFOP pour les lieux de restauration du site)



Encourager une réduction de notre empreinte numérique



Favoriser la seconde main (notamment via Le Détour de Marcelin, armoire d'échanges d'habits et d'objets situé au niveau -1 du bâtiment principal)



Promouvoir la biodiversité sur le site de Marcelin

Nous avons besoin de ressources pour faire de notre établissement un lieu d'apprentissage environnementalement exemplaire. Si vous souhaitez proposer une action, un projet, ou rejoindre un groupe de travail existant, vous pouvez vous adresser à nos référents durabilité:

Dominik ERNI, dominik.erni@eduvaud.ch et
Jérôme AMIGUET, jerome.amigu@eduvaud.ch

Informations et affichage

Les informations officielles peuvent être transmises aux élèves par différents canaux de communication :

- Le casier de classe, via le-la moniteur-riche de classe;
- Le courriel, les élèves sont tenus de relever quotidiennement leur boîte mail @eduvaud.ch;
- L'écran d'affichage situé dans l'atrium.

La réunion de groupes ou de clubs sur le site du gymnase est soumise à l'autorisation de la direction. Il en va de même pour toute forme d'enquête, de sondage ou de publicité.

L'affichage et la distribution de flyers sont soumis à l'autorisation de la direction.





COFOP
and you





Ressources

[Bibliothèque](#)

[Service de santé](#)

[Service de psychologie scolaire](#)

[Service d'orientation scolaire
et professionnelle](#)

[Service d'aumônerie](#)

[Service de médiation](#)

[Service de travail social](#)

[Méthode de la préoccupation partagée](#)

Bibliothèque

Site web



La bibliothèque du gymnase se trouve dans les espaces communs du site de Marcelin. Elle est ouverte du lundi au jeudi de 7h45 à 18h, le vendredi de 7h45 à 17h, et fermée durant les vacances scolaires.

La bibliothèque comprend un service de prêt informatisé et une salle de travail où tous les ouvrages et revues peuvent être consultés en libre accès. Élèves, apprenti·e·s et enseignant·e·s travaillant ou étudiant sur le site y sont inscrit·e·s.

La bibliothèque fait partie du réseau Renouvaud.

La carte de lecteur, délivrée par les bibliothécaires, est personnelle et intransmissible. Elle permet d'emprunter des documents à la bibliothèque et dans certaines autres bibliothèques du réseau, ainsi que d'accéder à des ressources numériques.

Tout ouvrage perdu ou détérioré est remplacé aux frais de celui-celle qui l'aura emprunté.

Téléphone

021 316 03 70 (Bureau)

021 316 03 52 (Prêt)

Courriel

GYMOR_bibliotheque

@eduvaud.ch

Instagram



Bibliothécaires

Mme Sara RIHS - responsable

sara.rihs@eduvaud.ch

Mme Antonella SAVORETTI

antonella.savoretti@eduvaud.ch

Mme Célia MATTIUZZO

celia.mattiuzzo@eduvaud.ch

De gauche à droite:

Mme Sara RIHS

Mme Célia MATTIUZZO

Mme Antonella SAVORETTI



Service de santé

Site web



Les élèves peuvent se rendre spontanément au service santé qui se trouve en salle **SO.24 (gymnase)** et en salle **PO.16 (CEPM)**.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30 sauf exception.

Il est aussi possible de prendre rendez-vous.

Courriel

servicesante.gymorges@avasad.ch

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les jeunes et leur famille. L'équipe infirmière y propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être, et travaille en collaboration avec la D^{re} Lucie Abdelmoula, médecin scolaire. Spécialisée en santé communautaire, l'équipe médico-infirmière offre des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive :

- soins personnalisés, écoute et soutien ;
- évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins ;
- accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap) ;
- participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnel-le-s du site de Marcelin ;
- information au sujet des prestations offertes par le Service de santé à l'ensemble de la communauté scolaire.

L'équipe médico-infirmière

D^{re} Lucie ABDELMOULA
Mme Sorcha KARTALOVSKI
Mme Chloé TOUATI

M. Olivier HATET
M. Thomas DEMEY

De gauche à droite:
M. Thomas DEMEY
Mme Sorcha KARTALOVSKI
D^{re} Lucie ABDELMOULA
Mme Chloé TOUATI
(manque Olivier HATET)



Service de psychologie scolaire

Site web



Les psychologues reçoivent sur rendez-vous en salle **S1.05 (gymnase)**.

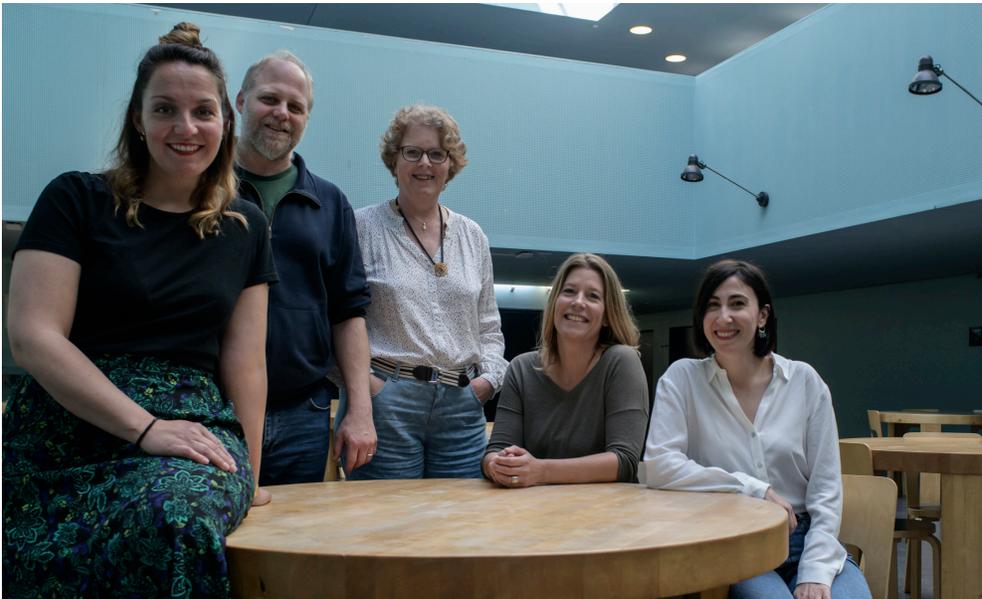
Le service de psychologie scolaire est un espace d'écoute et de soutien à disposition de tous les élèves pour :

- une évaluation de l'état psychologique avec une possible orientation vers des soins externes ou vers les ressources internes de l'établissement (service santé, accompagnement social, médiation, orientation scolaire, aumônerie, direction);
- un suivi ponctuel ou répété, en cas de difficultés psychologiques diverses (affectives, relationnelles ou scolaires);
- un accompagnement dans le développement des compétences individuelles comme la gestion du stress, la régulation émotionnelle, la communication, la motivation, la gestion des relations, etc. au travers d'ateliers thérapeutiques et d'activités de groupe mis en place durant l'année scolaire.

Les psychologues scolaires

Mme Selena MAISTRELLO
selena.maistrello@vd.ch

Mme Sonia RISO
sonia.riso@vd.ch



De gauche à droite:

Mme Selena MAISTRELLO (psychologue), M. Stéphane ERNST (aumônier), Mme Sophie DELLENBACH AEBISCHER (orientatrice professionnelle), Mme Laurence CUANY-RIEDER (travailleuse sociale), Mme Sonia RISO (psychologue)

Service d'orientation scolaire et professionnelle

Site web



La conseillère en orientation reçoit sur rendez-vous en salle **S1.15 (gymnase)**.

Le service d'orientation scolaire et professionnelle est à la disposition des élèves souhaitant :

- obtenir des informations sur les professions, les Écoles et les voies de formation ;
- construire un projet scolaire et professionnel ;
- analyser une situation de difficulté ou d'échec scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation ;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

La conseillère en orientation

Mme Sophie DELLENBACH AEBISCHER
sophie.dellenbach-aebischer@vd.ch 079 432 26 37

En cas d'absence, contacter le Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle - Région Ouest au 021 557 92 30.

Service d'aumônerie

Site web



L'aumônier est présent tous les mardis en salle **S-1.19 (gymnase)**.

Il est aussi possible de prendre rendez-vous.

Le service d'aumônerie – ou accompagnement spirituel – offre une écoute, un accompagnement en toute confidentialité et sans jugement pour les étudiant·e·s, le corps enseignant et le personnel de l'établissement, quelles que soient leurs convictions afin de :

- réfléchir aux questions existentielles sur le sens, la transcendance, l'identité et les valeurs ;
- valoriser la dimension spirituelle et intérieure de l'existence ;
- contribuer à un meilleur vivre-ensemble dans la diversité ;
- proposer un accompagnement dans le développement des compétences individuelles (confiance en soi, prise de parole en public) au travers de cours facultatifs mis en place durant l'année.

Sur demande d'un·e enseignant·e ou des élèves, l'aumônerie peut être appelée à donner de manière neutre des informations théologiques, pédagogiques et/ou historiques sur des faits et événements religieux ou liés à la spiritualité, ou des thématiques éthiques et morales qui en découlent.

L'aumônier

M. Stéphane ERNST
stephane.ernst@eduvaud.ch 079 252 61 25

Service de médiation

Site web



Les médiatrices et médiateurs reçoivent sur rendez-vous en salle **P02.28 (Agrilogie)**.

Le service de médiation est à disposition des élèves :

- confronté-es à des difficultés personnelles (souffrance psychologique, idées suicidaires, conflit, harcèlement, victime ou témoin de violences, orientation sexuelle, identité de genre, dépendances, aides financières, endettement, difficultés d'apprentissage, ...);
- désireux-ses de trouver un-e interlocuteur-riche avec qui s'entretenir.

Les médiatrices et médiateurs

Mme Alexandra ANDEREGG
alexandra.anderegg@eduvaud.ch 076 395 13 15

M. Stéphane CHAMOT
stephane.chamot@eduvaud.ch 076 679 86 38

M. Cesare MONGODI
cesare.mongodi@eduvaud.ch 076 246 02 32



De gauche à droite: M. Cesare MONGODI, Mme Alexandra ANDEREGG, M. Stéphane CHAMOT

Service de travail social

Site web



La travailleuse sociale reçoit sur rendez-vous en salle **S1.05 (gymnase)**.

La travailleuse sociale propose un accompagnement, du soutien, du conseil ainsi qu'un espace d'écoute aux élèves. Elle les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques.
- recherche de solutions et la valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire.
- accompagnement vers les partenaires.

Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes ainsi que les familles. Son intervention se fait avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

La travailleuse sociale

Mme Laurence CUANY-RIEDER
laurence.cuany-rieder@vd.ch

079 448 66 11

Méthode de la préoccupation partagée

Site web



Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement à des situations de harcèlement-intimidation, une équipe de professionnel·les spécialement formée à la « méthode de la préoccupation partagée » intervient au sein de notre établissement.

Davantage d'informations se trouvent sur le site de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire.





Infrastructures

Bâtiments

Lieux de restauration

Boxes à musique

Informatique

Parking

Bâtiments

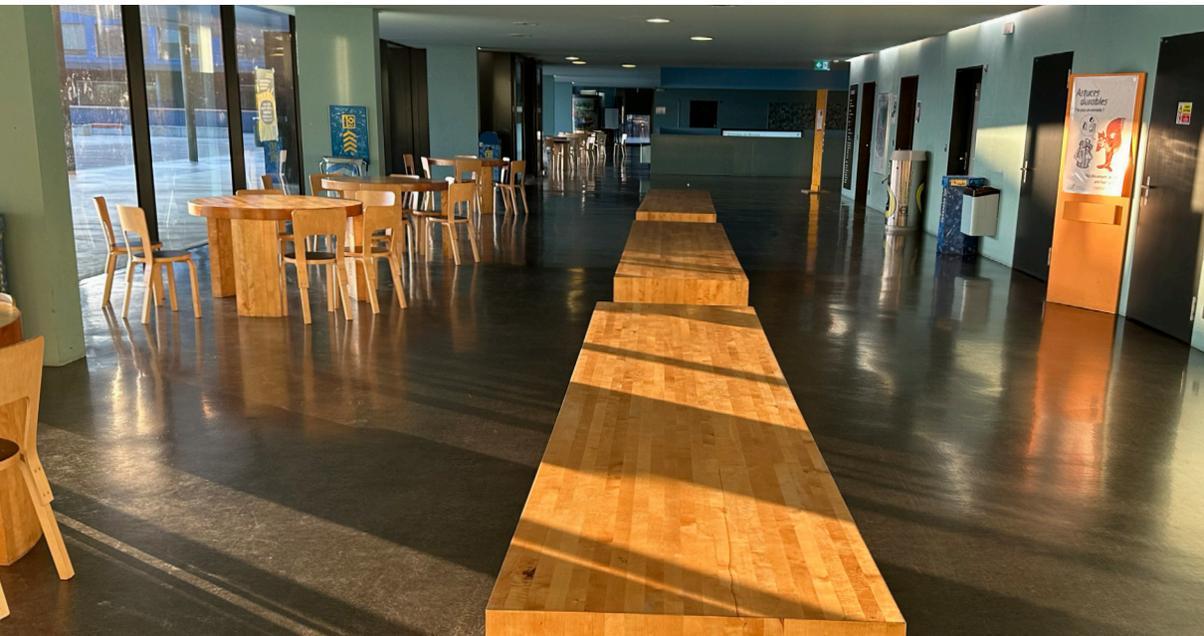
Les cours sont dispensés dans le bâtiment principal ou dans le bâtiment historique de l'École d'Agriculture et de Viticulture, l'Agriologie. L'éducation physique et sportive est enseignée dans les salles de gymnastique (VD6 ou VD1) ou sur les terrains de sport extérieurs.

À l'exception des salles de sport, les locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7h à 18h30. Leur entretien et leur surveillance sont placés sous la responsabilité de M. Hugo DA CRUZ, intendant du site de Marcelin.

Les usager·ère·s du site veillent à se déplacer dans le bâtiment de manière à ne pas perturber les cours. Les déplacements se font à pied, sans moyens auxiliaires ou autres accessoires.

L'ensemble des locaux, les terrains de sport et leurs abords immédiats sont considérés comme un espace sans fumée.

Les installations et les équipements sont placés sous la responsabilité des utilisateur·rice·s, qui sont responsables des dommages qu'ils-elles peuvent causer, notamment au mobilier, aux engins, aux bâtiments, aux terrains et à leurs abords. Les utilisat



teur-ric-e-s veilleront à les laisser en parfait état. Pour préserver les terrains de sport et les salles de gymnastique, les chaussures à crampons sont interdites (excepté pour l'option foot), et il est obligatoire, à l'intérieur, de porter des chaussures de gymnastique propres dont les semelles ne laissent pas de traces sur le sol.

Les directions des écoles du site déclinent toute responsabilité en cas de vols dans les bâtiments.

En début d'année scolaire, un casier est attribué à chaque élève (bâtiment principal ou Agrilogie); il lui incombe de fournir un cadenas. Une taxe de Fr. 5.- est perçue si le cadenas doit être ouvert de force par la conciergerie suite à une perte de clé.

Pour les cours d'éducation physique et sportive, des vestiaires et des casiers dans le couloir central de la salle de gymnastique sont à disposition des élèves. Les élèves veillent à leur fermeture adéquate et ont l'obligation de vider leur casier après chaque cours de sport.

de gauche à droite : M. Hugo DA CRUZ, M. Antonio FERNANDES, M. Pedro MATIAS



Lieux de restauration

Le site de Marcelin offre trois lieux de restauration en libre-service, gérés par le Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles (COFOP) :

- le réfectoire, situé au rez-de-chaussée de l'École d'Agrilogie, ouvert de 7h à 15h,
- la cafétéria, située dans le bâtiment attenant au CEPM, ouverte de 7h à 15h,
- un point de vente dans l'Atrium du gymnase, ouvert de 9h30 à 13h.

Le réfectoire offre chaque jour cinq menus à choix (végétarien, tradition, pasta, street food et spécialité) ainsi qu'un buffet de salades et un choix de sandwiches, pâtisseries, viennoiseries et snacks.

La cafétéria propose chaque jour trois menus à choix (tradition, spécialité, pasta) ainsi qu'un choix de salades, sandwiches, pâtisseries, viennoiseries et snacks.

L'Atrium du gymnase propose un choix de salades, pâtes, sandwiches, pâtisseries, viennoiseries et snacks, à l'emporter uniquement.

L'équipe du COFOP



Boxes à musique

Équipés d'instruments de musique tels que piano, batterie et guitares, les boxes à musique sont à disposition des élèves désireux-ses de travailler leur instrument ou des sujets musicaux. L'accès aux boxes à musique est soumis à l'autorisation des enseignants de musique et du secrétariat, qui fournit la clé aux élèves intéressé-e-s.

Informatique

Une salle d'informatique en libre accès est à disposition des élèves au 1^{er} étage du gymnase (S1.28)

Chaque élève dispose d'un code informatique (« login ») permettant son identification.

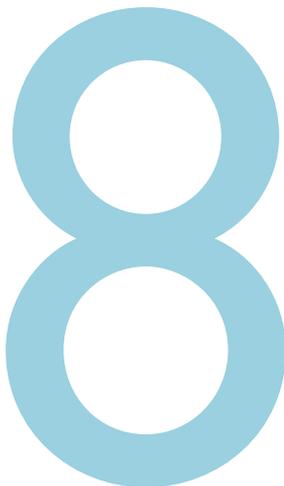
Les élèves signent une charte d'utilisation qui précise les droits et les devoirs des utilisateur-ric-e-s des postes informatiques. Y contrevenir entraîne la suppression de l'accès Internet, voire de tout accès aux salles d'informatique, pour une durée déterminée ou non.

Parking

Les élèves n'ont pas droit au stationnement automobile sur le site de Marcelin. Les contrevenant-e-s sont amendé-e-s.

Les élèves prennent soin de garer vélos, scooters ou motos sur les places prévues à cet effet. Nous attirons votre attention sur le fait que ce parking n'est pas surveillé.





Informations pratiques

[Finances](#)

[Assurances](#)

[Responsabilités](#)

[Horaire](#)

[Calendrier](#)

[Liens utiles](#)

[Plan du site](#)

Finances

Écolage

Un écolage annuel de Fr. 720.- est perçu pour les élèves des trois Écoles. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants. Les parents reçoivent en début d'année tous les renseignements utiles à ce propos.

Taxe d'inscription

Tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de Fr. 70.-. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription.

Bourses d'études

Site web



En application de la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Formulaire et renseignements sont disponibles sur le site de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissages (OCBE) ou par téléphone au 021 316 33 70.

Mme Laurence CUANY-RIEDER, travailleuse sociale, se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Assurances

Assurances

Les élèves mineur-e-s et majeur-e-s doivent impérativement être assuré-e-s auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. Le gymnase ne conclut aucune assurance en faveur des élèves.

Responsabilités

Majorité civile

Une grande partie des élèves atteignent la majorité au cours de leur cursus gymnasial. Pour les élèves majeur·e·s et leurs parents, les conséquences sont les suivantes :

- l'écolage, la taxe annuelle et les autres frais sont facturés aux élèves majeur·e·s. Toutefois, l'obligation d'entretien prévue à l'article 277 du code civil subsiste,
- la responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves majeur·e·s ; il convient donc de vérifier l'adéquation des assurances (responsabilité civile notamment) à leur nouvelle situation,
- les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeur·e,
- un·e élève majeur·e est en droit interrompre ses études gymnasiales moyennant une déclaration écrite de sa part.

Horaire

Horaire journalier

1^{re} période	08h10 – 08h55
2^e période	09h00 – 09h45
3^e période	10h05 – 10h50
4^e période	10h55 – 11h40
5^e période	11h45 – 12h30
6^e période	12h35 – 13h20
7^e période	13h25 – 14h10
8^e période	14h15 – 15h00
9^e période	15h10 – 15h55
10^e période	16h00 – 16h45
11^e période	16h50 – 17h30

Les 10^e et 11^e périodes de vendredi sont réservées pour le rattrapage des évaluations manquées et font donc partie de l'horaire des élèves.

Calendrier

Calendrier général de
l'année 2025-2026

2025	
18 août	Début des cours
22 septembre	Lundi de Jeûne fédéral
11 - 26 octobre	Vacances d'automne
14 novembre	Bulletin intermédiaire de novembre
20 décembre - 4 janvier 2026	Vacances d'hiver
2026	
16 janvier	Bulletin semestriel fin du 1 ^{er} semestre
26 - 30 janvier	Semaine introduction TM
14 - 22 février	Relâches
30 mars - 2 avril	Semaine spéciale
3 - 19 avril	Vacances de Pâques
14 et 15 mai	Pont de l'Ascension (je/ve)
22 mai	Bulletin annuel 3 ^e Fin des cours 3 ^e
25 mai	Lundi de Pentecôte
26 - 28 mai	Examens de compréhension orale
1 - 5 juin	Examens écrits
5 juin	Bulletin annuel 1 ^{re} et 2 ^e
9 juin	Fin des cours 1 ^{re} et 2 ^e
8 - 19 juin	Examens oraux
19 juin	Proclamation résultats 3 ^{ème}
25 - 26 juin	Promotions
27 juin -16 août	Vacances d'été

Liens utiles

Site internet du gymnase de Morges

www.gymnase-morges.ch

Site internet de l'administration cantonale vaudoise

www.vd.ch

Site de Marcelin

www.marcelin.ch

Moodle

<https://moodle.gymnase-morges.ch>

Hermès II

<https://hermes.edu-vaud.ch>



Gymnase de Morges, Avenue de Marcelin 33, 1110 Morges
021 316 04 20 / gymnase.morges@vd.ch